Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFECTURE DU PUY-DE-DÔME

PREFECTURE PUY-DE-DOME
09/0[illegible]572

DIRECTION de la REGLEMENTATION
Bureau de la réglementation
et des élections
arrêtécréation/Fondation d'entreprise/assoc

ARRETE
portant autorisation administrative de création de la «Fondation d'Entreprise pour la Restauration du Château de Villemont »

Le PREFET de la REGION AUVERGNE
PREFET du PUY-DE-DOME
Officier de l'Ordre National du Mérite

- **VU** la loi n° 87-571 du 23 juillet 1987 modifiée sur le développement du mécénat ;

- **VU** le décret n° 91-1005 du 30 septembre 1991, pris pour l'application de la loi n° 90-559 du 4 juillet 1990 créant les fondations d'entreprise et modifiant les dispositions de la loi n° 87-571 du 23 juillet 1987 sur le développement du mécénat, relatives aux fondations ;

- **VU** le décret n°2002-998 du 11 juillet 2002 modifiant le décret n° 91-1005 du 30 septembre 1991 et relatif aux fondations d'entreprise ;

- **VU** la demande, déposée à la préfecture du Puy-de-Dôme le 23 octobre 2009 par M. DE ROCQUIGNY, président de la Fondation d'Entreprise, en vue d'obtenir l'autorisation administrative de création de la fondation d'entreprise portant la dénomination "**Fondation d'entreprise pour la Restauration du Château de Villemont**", et en abrégé « **Fondation d'Entreprise Villemont** » dont le siège serait fixé au Château de Villemont, 63260 VENSAT ;

- **VU** le récépissé de dépôt de cette demande, délivré le 27 octobre 2009 ;

- **VU** le projet de statuts de la fondation d'entreprise ;

- **VU** l'acte par lequel chaque membre fondateur s'engage à apporter les éléments constitutifs de la dotation ;

- **VU** le contrat de caution bancaire garantissant les sommes que chaque membre fondateur s'engage à verser pour le programme d'action pluriannuel ;

- **VU** les autres pièces du dossier ;

- **SUR** proposition de M. le secrétaire général de la Préfecture du Puy-de-Dôme ;

ARRETE :

ARTICLE 1er - Est accordée l'autorisation administrative de création de la fondation d'entreprise dénommée " **FONDATION D'ENTREPRISE POUR LA RESTAURATION DU CHATEAU DE VILLEMONT** » et en abrégé « **FONDATION D'ENTREPRISE VILLEMONT**" dont le siège est fixé au Château de Villemont, à VENSAT (Puy-de-Dôme) et qui est régie par les statuts annexés au présent arrêté.

ARTICLE 2 - L'autorisation administrative accordée à l'article 1er du présent arrêté sera publiée au *Journal officiel* de la République française, dans les conditions définies à l'article 6 du décret n° 91-1005 du 30 septembre 1991 modifié susvisé.

ARTICLE 3 - Le secrétaire général de la préfecture du Puy-de-Dôme est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Clermont-Ferrand, le 29 OCT. 2009

COPIE CERTIFIEE CONFORME à l'ORIGINAL
Pour le Préfet et par délégation,
Pour le chef du bureau de la réglementation
et des élections

Philippe MATHIEU

Le PREFET,
Pour le Préfet et par délégation,
Le Secrétaire Général par Intérim,

Jean-Yves LALLART

63033 CLERMONT-FERRAND CEDEX 01
Tél. 04 73 98 63 63 - Fax 04 73 98 61 00
http://www.puy-de-dome.pref.gouv.fr